

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

Publié le 20/12/23

Mis en ligne le 21/12/23

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, quatorze décembre à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Auditorium de la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 08/12/23

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, M. Eric CORREIA, M. Erwan GARGADENNEC, M. Benoit LASCOUX, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, Mme Patricia GODARD, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, Mme Olivia BOULANGER à M. François VALLES, Mme Marie-Line GEOFFRE à M. Eric BODEAU, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Ludovic PINGAUD à M. Christophe MOUTAUD, Mme Corinne TONDUF à M. Henri LECLERE, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, M. Patrick ROUGEOT à M. Philippe PONSARD, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, Mme Viviane DUPEUX, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 11

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participants pas au vote : /

Nombre de membres votants : 48

Secrétaire de séance : Eric BODEAU

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2023 : AMENAGEMENT D'UNE LIAISON CYCLABLE
GUERET - SAINT-FIEL**

Rapporteur : M. PIERRE AUGER

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20231214-309_23-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

La communauté d'agglomération du grand Guéret est l'autorité organisatrice de la mobilité (loi LOM) sur le territoire. A ce jour, cette compétence est exercée essentiellement via le réseau de transport en commun Agglo bus.

Les modes actifs ne sont traités que depuis début 2023 par l'agglomération et uniquement sur le développement de l'utilisation du cycle comme mode de déplacement. A ce titre, l'Agglomération a répondu à un appel à projet de l'ADEME intitulé A VELO 2.

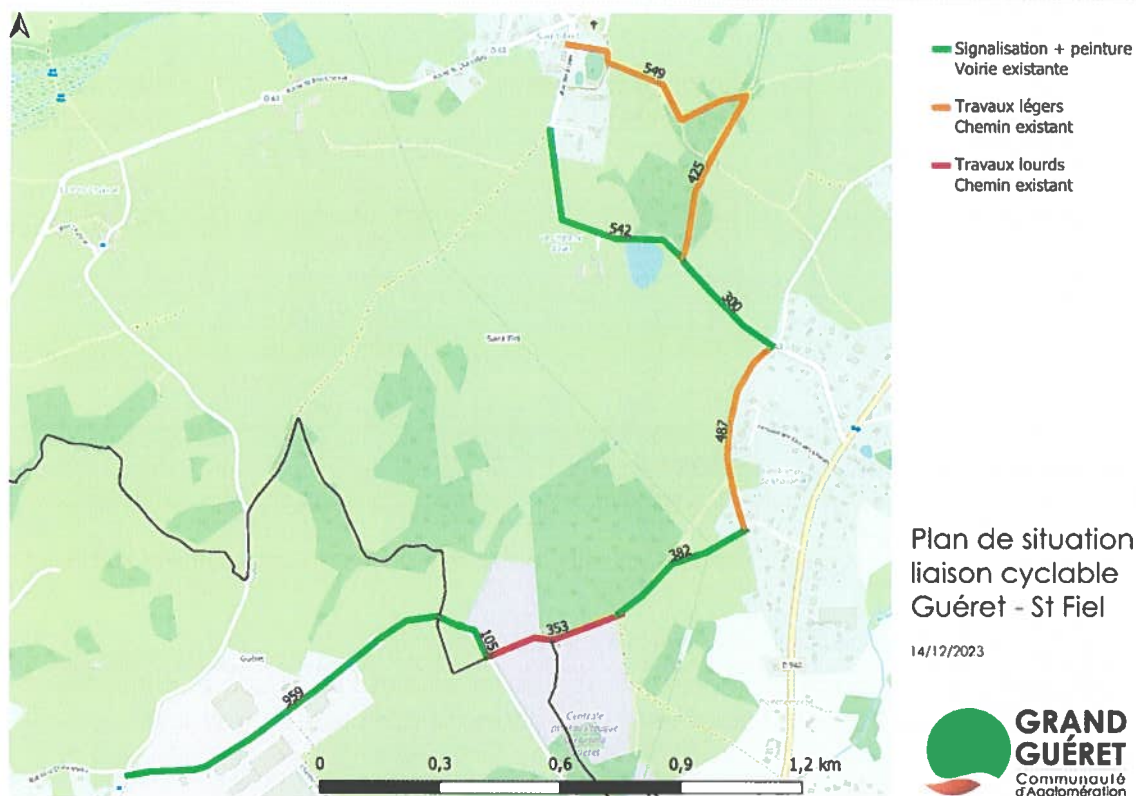
De ce fait, la collectivité est en train d'élaborer un schéma directeur vélo en concertation avec ses communes membres et des partenaires du territoire. Elle promeut la pratique du vélo comme mode de déplacement au quotidien et souhaite favoriser cette pratique par des aménagements et infrastructures.

Afin de procéder à une première réalisation pour développer les usages rapidement, une première liaison cyclable entre Guéret et Saint-Fiel en passant par le lotissement de Laschamps de Chavanat pourrait ainsi permettre aux habitants de venir travailler à vélo en évitant la D940, route à fort trafic.

Cet aménagement a été identifié comme prioritaire dès l'élaboration du schéma vélo car il représente un fort potentiel d'utilisation (57% des fidéliens travaillent à Guéret) et un faible coût (pas de franchissement d'ouvrage d'importance, longueur de 3,5 km, utilisation de la voirie existante, connexion à la piste cyclable existante rue du Cros).

D'autre part cet aménagement est cohérent avec le récent développement d'un écoquartier au centre de St Fiel. Enfin, cette liaison pourrait, dans le futur, être prolongée en direction du viaduc de Glénic en empruntant le tracé de l'ancienne voie ferrée Guéret - La Châtre (complémentarité avec un usage touristique).

Cette proposition de premier aménagement a été présentée à l'ensemble des partenaires réunis en groupe de travail le 27/11/23,



Les travaux pourraient être réalisés par l'entreprise COLAS, par mise en œuvre de l'accord cadre de travaux « voirie » se terminant en septembre 2024. Un devis a été fourni et il s'élève à 132 539,21 € HT

Une signalétique spécifique aux itinéraires cyclables sera mise en place dans les 2 sens.

Une demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) peut être ainsi déposée en préfecture pour un taux de subvention maximum de 50% du montant HT des travaux, au regard des actions prioritaires (Inscription au C2RTE).

Une fois le montant de la subvention connu une répartition du reste à charge entre l'agglomération, les communes desservies, et le département pourra être envisagée.

Pour l'heure, le plan de financement se décompose comme suit :

	Montant dépenses en euros HT		Financement en euros HT
Travaux total des travaux	132 539,21 €	Subvention DETR - 50% - Rubrique 16 – Actions prioritaires	66 269,6€
		Participation Communauté d'Agglomération de 50%	66 269,6€
Montant total en euros	132 539,21 €		132 539,21 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- d'approuver la réalisation des travaux ci-dessus décrits.
- d'approuver le plan de financement, et solliciter les aides telles que décrit ci-dessus.
- d'autoriser M. le Président à signer tous les actes liés aux présents travaux

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance
Eric BODEAU

